

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Nouvelles modalités de fonctionnement pour la création de
votre compte directement via le portail familles

A partir du 17 octobre 2025

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les nouvelles modalités pour inscrire
votre enfant à l'Alsh de la COBAS :

1. Connectez-vous au portail familles COBAS → <https://cobas-alsh.portail-familles.app/>
2. Créez ou mettez à jour les nouveaux champs obligatoires nécessaires pour réaliser
vos inscriptions, vos annulations et vos paiements

INSCRIPTION / ANNULATION

Vous pouvez :

- Inscrire votre enfant jusqu'à 2 jours avant chaque semaine pour les vacances scolaires et
avant chaque mercredi.
- Annuler son inscription jusqu'à 7 jours avant chaque semaine pour les vacances scolaires
et avant chaque mercredi **pour que la période de soit pas facturée.**

FACTURATION

Le paiement s'effectuera après service fait.

1 facture mensuelle sera envoyée par mail en début du mois suivant.

Le règlement devra se faire sur le portail familles ou par courrier Alsh 2 allée de l'Infante
La Hume – 33470 GUJAN-MESTRAS

ABSENCE

Le justificatif d'absence devra être fourni dans les 72 h au plus tard pour que la période ne
soit pas facturée.

Pour les motifs suivants :

- maladie de l'enfant
- perte d'emploi de l'un des parents
- voyage scolaire
- modification du calendrier scolaire
- crise sanitaires

RENSEIGNEMENT

Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la COBAS

Tél : 05 57 15 11 56 ou 05 56 66 63 91

Mail : alsh@agglo-cobas.fr